

Informations de base	
2008/2091(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	Procédure terminée
Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour la Grèce et la Slovaquie, touchés respectivement par des feux de forêt et des inondations en 2007 Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité Zone géographique Grèce Slovaquie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	BUDG Budgets		BÖGE Reimer (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	REGI Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/04/2008	Publication du document de base non-législatif	COM(2008)0200 	Résumé
24/04/2008	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
06/05/2008	Vote en commission		Résumé
02/06/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0205/2008	
05/06/2008	Décision du Parlement	T6-0248/2008	Résumé

05/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		
21/06/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2091(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/61775

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE405.813	05/05/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0205/2008	02/06/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0248/2008	05/06/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2008)0200 		14/04/2008	Résumé

Acte final	
Décision 2008/0469 JO L 162 21.06.2008, p. 0030	Résumé

Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour la Grèce et la Slovaquie, touchés respectivement par des feux de forêt et des inondations en 2007

2008/2091(ACI) - 14/04/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : [mobiliser le Fonds de solidarité pour aider](#) la Slovaquie et la Grèce touchées par de graves incendies et inondations en 2007.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (voir [ACI/2004/2099](#)) permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil (se reporter à la fiche de procédure [CNS/2002/0228](#)).

Sur la base des demandes d'intervention du Fonds présentées par la Grèce et la Slovaquie, pays touchés respectivement par des feux de forêt en août 2007 et des inondations en septembre 2007, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- **Dommages directs** : 2.118.273.411 EUR pour la Grèce et 233.395.389 EUR pour la Slovaquie ;
- **Aide demandée** (Grèce + Slovaquie) : **98.023.212 EUR**.

Après examen de cette demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant total de **98.023.212 EUR**, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

La Commission présentera un budget rectificatif (BR) afin d'inscrire dans le budget 2008, les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2008/2095](#)).

Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour la Grèce et la Slovaquie, touchés respectivement par des feux de forêt et des inondations en 2007

2008/2091(ACI) - 05/06/2008 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE pour aider la Slovaquie et la Grèce touchées par de graves incendies et inondations en 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/469/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, en application du point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base des demandes à bénéficier d'une aide du Fonds introduites par la Grèce et la Slovaquie touchées respectivement par des feux de forêt en août 2007 et des inondations en septembre 2007, les estimations des dommages se sont élevées à 2.118.273.411 EUR pour la Grèce et 233.395.389 EUR pour la Slovaquie.

Après examen de ces demandes, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, il est décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **98.023.212 EUR** en crédits d'engagement et de paiement.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2008 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2008/2095](#)).

Fonds de solidarité de l'UE: mobilisation pour la Grèce et la Slovaquie, touchés respectivement par des feux de forêt et des inondations en 2007

2008/2091(ACI) - 05/06/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 637 voix pour, 13 contre et 7 abstentions, une résolution qui approuve telle quelle la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) en vue de venir en aide à la Slovaquie et à la Grèce touchées respectivement en 2007 par des inondations et des incendies de forêt.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE), au nom de la commission des budgets.

Une somme de **98.023.212 EUR** en crédits d'engagement et de paiement sera ainsi mobilisée au titre du Fonds de solidarité pour ces deux pays, via un budget rectificatif adopté parallèlement (voir [BUD/2008/2095](#)).

À noter que la résolution appelle la Commission à proposer des budgets rectificatifs ayant pour seul objectif la mobilisation du Fonds, afin d'éviter tout retard dans la fourniture de l'aide financière en cas de catastrophe.